



REGLEMENT PARTICULIER

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

12ème Championnat de France de FOLCAR de CHÂTEAUROUX/SAINT-MAUR 27, 28 et 29 septembre 2024

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA de Berry organise le 27, 28 et 29 septembre 2024 avec le concours de l'Ecurie Terre du Berry une compétition automobile intitulée 12ème championnat de France de Folcar de Châteauroux/Saint-Maur.

Cette compétition compte pour le championnat de France de Folcar et le championnat de la ligue du sport automobile Centre Val de Loire.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire le 24 juillet 2024 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 529 en date du 24 juillet 2024.

1.1P. OFFICIELS

<i>Président du Collège des Commissaires Sportifs</i>	<i>Christelle HERHEL Licence 15545</i>
<i>Membres du Collège</i>	<i>Frederic AUPETIT Licence 139323 Maxime BEAU Licence 205585</i>
<i>Directeur de Course</i>	<i>Thomas LEMIRE Licence 35253</i>
<i>Directeur(s) de Course adjoint(s)</i>	<i>MJoël DORADOUX Licence 1383</i>
<i>Adjoints à la Direction de Course</i>	<i>Guy CHEVALIER Licence 3531 Roland HERMELINE Licence 37789 Océane POINSENET Licence 126543 Joel RIBEIRO-DIAS Licence 181208 Michel CAZZOLA Licence 11047 Alain CAILLE Licence 4822</i>

<i>Commissaire Technique Délégué FFSA</i>	<i>Hervé DUROU Licence 49716</i>
<i>Commissaires Techniques</i>	<i>Pascal BOISSAY Licence 6464 Olivier HERHEL Licence 15550 Pierre LAUDAT Licence 307664 Sylvain MENORET Licence 8845 Michel TOURLOURAT Licence 8826</i>
<i>Commissaire Technique Stagiaire</i>	<i>Patricia LAUDAT Licence 357650</i>
<i>crac</i>	<i>Jean-claude DUMAS Licence 19186 Cécile BEAU Licence 172903</i>
<i>Chronométrateur(s)</i>	<i>François VEZIE Licence 205770 Philippe NAUROY Licence 163037</i>
<i>Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain</i>	<i>Daniel BIONNIER Licence 6305</i>
<i>Responsable des Commissaires</i>	<i>Valentin PLOTON Licence 260387</i>
<i>Responsable du Paddock</i>	<i>Christophe COLIN Licence 249707</i>
<i>Médecin Chef Urgentiste</i>	<i>Emilie MOREAU</i>
<i>Médecin Urgentiste</i>	<i>Tatiana RIBEIRO</i>

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est ASA du Berry et l'organisateur technique est Ecurie Terre du Berry

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>A réception du visa FFSA</i>
Clôture des engagements	<i>19 septembre 2024 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>25 septembre 2024</i>
Date et lieu de la compétition	<i>28 et 29 septembre 2024 à St-Maur Circuit Les Tourneix</i>
Vérifications	<i>28 septembre de 7h30 à 9h30</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>28 septembre à 8h30</i>
Briefing commissaire	<i>28 septembre à 9h00 Chapiteau central</i>
Briefing pilotes	<i>28 septembre à 9h30 Chapiteau central</i>
Horaire des essais libres	<i>28 septembre à partir de 10h00</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>28 septembre à partir de 13h30</i>
1 ^{ère} manche qualificative	<i>28 septembre à partir de 15h20</i>
2 ^{ème} manche qualificative	<i>29 septembre à partir de 9h00</i>
Phases finales	<i>29 septembre à partir de 14h15</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Après la dernière finale</i>
Fin du meeting	<i>Au plus tard à 20h00</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le *28 septembre de 7h30 à 9h30*. Il appartient à chaque pilote de vérifier son inscription sur le site : www.rallycrossdechateauroux.fr
Si à la date du 26 septembre 2024 le pilote ,’apparaît pas dans la liste des engagements, il lui appartient de prendre contact avec l’organisateur au numéro de téléphone suivant : 06.51.81.73.88.

ARTICLE 2 . ASSURANCES

Conforme à la réglementation générale FOL CAR 2024

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

3.1.1 P Pilotes engagés à l’année

Pour la procédure d’engagement à l’année, se reporter à l’article 3.1.1 ENGAGEMENTS A L’ANNEE de la réglementation du Championnat de France de FOL’CAR 2024

En cas de non participation, il appartient au pilote d’annuler, par écrit, son engagement auprès du promoteur : asocffc.59@gmail.com au plus tard avant la date de clôture des engagements de l’épreuve soit le **19 septembre 2024 à minuit**

- Les droits à l’électricité sont de 10 € par règlement séparé (chèque au Nom de Ecurie Terre du Berry)

3.1.2 P Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s’engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargement le bulletin d’engagement

Les engagements seront reçus à l’adresse suivante :

**ECURIE TERRE DU BERRY
Chez Christophe COLIN
22, Allée des Perrières
36250 SAINT-MAUR**

- À partir de la parution du présent règlement et jusqu’à la date de clôture des engagements qui est fixée au **19 septembre 2024** à minuit.

Pour être pris en compte, les droits d’engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d’engagement. Ils sont fixés à :

- **160€ pour les pilotes occasionnels avec la publicité facultative de l’organisateur**
- **320€ pour les pilotes occasionnels sans la publicité de l’organisateur.**

Les droits d’engagement seront doublés pour les pilotes n’acceptant pas la publicité de l’organisateur.

- Les droits à l’électricité sont de 10 € par règlement séparé (chèque au Nom de Ecurie Terre du Berry).

Si quatre jours avant l’épreuve, le nombre des engagés est inférieur à **45** l’organisateur se réserve le droit d’annuler son épreuve. Les droits d’engagements seront alors intégralement remboursés.

Le nombre de pilotes engagés est limité à 120 Pilotes

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra avoir qu'un seul pilote à bord et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture. Dans le cas de 2 pilotes, ils seront référencés pilote 1 et pilote 2.

3.2.1P. LICENCES

Le championnat de France de Fol' Car est réservé aux pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFSA ou et valable pour l'année en cours (minimum RCCT-FFSA)

Les pilotes titulaires d'un titre de participation pourront participer mais ne peuvent pas marquer des points au championnat.

Les concurrents qui souhaitent participer avec un titre de participation, devront le notifier lors de l'envoi de leur bulletin et devront obligatoirement être munis, le jour des vérifications, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile, datant de moins de 6 mois

La prise de titre de participation peut être faite directement en ligne sur le site de la FFSA (si le site est opérationnel et au prix 45 €) ou le jour de l'épreuve auprès de l'organisateur (prix 50 € dont 5 € de frais administratifs).

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de catégories définies par le règlement technique du Fol'Car et conformes à la réglementation en vigueur.

4.2 P EQUIPEMENTS DES PILOTES

Voir tableau « Equipements de Sécurité Circuit Tout-Terrain » 2024

4.3. P TRANSPONDEURS

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur reconnu par la FFSA

Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur. En cas de non- fonctionnement, il ne pourra prétendre à aucun classement

4.4P. NUMEROS

Conforme à la réglementation générale FOLCAR 2024.

Les plaques de portières et les numéros sont fournis par le promoteur ASOCFFC.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative est publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit Les Tourneix Route de Luant 36250 SAINT-MAUR. Il est long de 875m et la largeur est comprise entre 15m et 15,50m.

Longueur du tour alternatif 254m. Obligatoire pour toutes les courses sauf les essais

N° de classement FFSA tour principal du circuit 36 15 24 0569 RC NAT 0875 en date du 20/05/2024

N° de classement FFSA avec tour alternatif 36 15 24 0569 RC Nat 0950 en date du 20/05/2024

N° d'homologation de la Préfecture de L'INDRE en date du 20/06/2024 (Validité 4 ans) (Pas de Numéro)
L'accès au circuit se fait par la D104 – **Position GPS : E-1.58768°, N-46.75864°**

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé au centre du paddock. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à la Tour de Direction de Course. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06.51.81.73.88.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme à la réglementation générale FOLCAR 2024.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu à (voir chapitre 1.2p Horaires) sous le chapiteau situé dans le milieu du parc pilote.*

7.6P. PARC FERME FINAL

Conforme à la réglementation générale Fol Car 2023

ARTICLE 8. PENALITES

Conforme à la réglementation générale Fol Car 2023

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme à la réglementation générale Fol Car 2023

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Le montant des prix distribués par l’organisateur est de **1 100 € (550 € par classe)** répartis de la façon suivante :

1er	150 €
2ème	130 €
3ème	110 €
4ème	90 €
5ème	70 €

10.3P. COUPES

La remise des coupes aura lieu sur le podium :

- * Les trois premiers de la finale A
- * Les trois premiers de la finale B
- * Les trois premiers de la finale C
- * Les trois premières féminines toutes classes confondues
- * Le premier Junior toutes classes confondues.

* Une coupe ou Trophée sera également remis à trois Commissaires le dimanche à midi

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 5

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs Type ABC – 6kg poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : ente 15 et 20 commissaires (3 par poste dont un Chef de poste)

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : deux

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

- **Centre Hospitalier**
216 Avenue de Verdun
36000 CHÂTEAUROUX
Tél : 02.54.29.60.00.

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

PARC CONCURRENTS :

Ouverture paddock :

- ✓ Pour le respect des pilotes déjà en place, le **paddock sera fermé la nuit** selon les horaires mentionnés ci-dessous

Ouverture paddock	27/09/2024 de 14h30 à 22h30 28/09/2024 de 6h30 à 21h30 29/09/2024 à 7h
Mise en route de l'électricité	27/09/2024 à partir de 18h00

- Horaires détaillées de la Course :

Essais libres : 28/09/2024 de 10h à 12h - 3 tours

Essais chronomètres : 28/09/2024 à 13h30 - 3 tours (1 tour lancé, 2 tours chronométrés)

Premières manches qualificatives : 28/09/2024 à 15h30 - 9 Tours

Deuxièmes manches qualificatives : 29/09/2024 à 9h00 - 9 Tours

Finales : 29/09/2024 à 14h15 // 9 tours Finale C // 10 tours Finale B // 11 tours Finale A

La pole position est située à droite

Installation structure pilote :

- ✓ Emplacement libre sur P1 et P3 après accord du responsable paddock
- ✓ Le P2 sera réservé aux Commissaires et officiels
- ✓ Il est **INTERDIT** de planter quoi que ce soit dans le bitume de l'allée centrale, merci de prévoir des lests amovibles genre sac à eau.
- ✓ Merci de laisser libre les allées, aucun véhicule ni structure en débordement, ce qui sera susceptible d'une amande.
- ✓ Chaque concurrent devra, dans sa structure, disposer d'au moins un extincteur de 6 kg type ABC avec la norme NF EN3 à portée opérationnelle.

Rappel :

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement

La date de clôture des engagements qui est fixée au 19/09/2024 à minuit.

Prolongateurs électriques :

- ✓ Les prolongateurs utilisés par les concurrents pour alimenter leurs structures doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g2-5 en 16 Ampères. Câble minimum 2.5mm²16 ampères. Avec prise de connexion à l'organisation IP44 au minimum
- Des contrôles seront effectués « **Les prolongateurs non conformes à cette norme seront enlevés** ».

Pollution :

- ✓ Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m est obligatoire en dessous des voitures de course pendant toute la durée du meeting. Une pénalité pour défaut de bâche sera appliquée. Des contrôles seront effectués. Le lavage de ces bâches ne doit pas avoir lieu en fin de meeting sur le paddock.
- ✓ Les produits polluants ne doivent pas être laissés sur le parc pilotes, (pièces mécaniques, batteries, pneumatiques, lubrifiants, etc...) ils seront emmenés par les concurrents.

Tri des déchets :

- ✓ Chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle en quittant le parc après le meeting.
 - Ce non-respect sera susceptible d'une amende de 200,00 €

Respect de l'environnement :

- ✓ Il est formellement **INTERDIT** de vidanger les eaux usées sur le paddock,
- ✓ les véhicules ne doivent pas être lavés à côté des structures et en dehors de la zone prévue à cet effet,
 - Ce non-respect sera susceptible d'une amende de 300,00 €

Porte-voitures :

- ✓ Un emplacement sera réservé sur le paddock pour le stationnement des porte-voitures.

Quads, scooter et motos :

- ✓ **Circulation interdite** samedi et dimanche sur espace de vie, butte spectateurs ni autour des bâtiments.
- ✓ **Les pistes moto-cross, sont interdites même à pied (respect des associations résidentes).**

Laissez-passer

La fiche « Pilote » (en annexe) avec les Noms Prénoms des accompagnateurs devra être retournée au plus tard le mercredi 18/09/2024 à l'adresse mail : ecurieterreduberry@orange.fr



FICHE 1 PILOTE

N°course

CHAMPIONNAT DE FRANCE FOLCAR CHÂTEAUROUX / SAINT-MAUR 28 au 29 septembre 2024

PILOTE 1

NOM – Prénom :

Numéro de Téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

MECANICIEN

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 1

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 2

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 3

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 4

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

Accès paddock N° Véhicule :

Accès paddock N° Véhicule :

[Retour au plus tard pour le 18 septembre 2024 à :](mailto:ecurieterreduberry@orange.fr)
ecurieterreduberry@orange.fr

Ou par courrier à la même date à : ECURIE TERRE DU BERRY

Chez Christophe COLIN– 22 allée des Perrières – 36250 SAINT-MAUR



FICHE 2 PILOTES

N°course :

CHAMPIONNAT DE FRANCE FOLCAR CHÂTEAUROUX / SAINT-MAUR 28 au 29 septembre 2024

PILOTE 1

NOM – Prénom :

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de Téléphone :

PILOTE 2

NOM – Prénom :

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone :

MECANICIEN

NOM – Prénom :

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone :

ACCOMPAGNATEUR 1

NOM – Prénom :

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone :

ACCOMPAGNATEUR 2

NOM – Prénom :

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone :

ACCOMPAGNATEUR 3

NOM – Prénom :

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone :

Accès paddock N° Véhicule :

Accès paddock N° Véhicule :

Accès paddock N° Véhicule :

Retour au plus tard pour le 18 septembre 2024 à :

ecurieterreduberry@orange.fr

Ou par courrier à la même date à : ECURIE TERRE DU BERRY

Chez Christophe COLIN – 22 allée des Perrières – 36250 SAINT-MAUR